

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2020

I. Compte-rendu des Commissions

- Commission du Personnel du 11 juin 2020 : modalité d'attribution de la prime exceptionnelle. La proposition de la commission sera étudiée pendant ce conseil municipal.
- Conseil municipal réuni en commission du 15 juin 2020 : élaboration du règlement intérieur du Conseil Municipal.

Adoption du règlement intérieur

Madame le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation. Mme le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal. Ce règlement fixe notamment :

- les conditions d'organisation du débat d'orientations budgétaires ;
- les règles de présentation et d'examen des questions orales ;
- les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés
- le rôle des commissions consultatives.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'adopter ce règlement intérieur dans les conditions exposées par Mme le Maire.

- Commission des Finances du 18 juin 2020 : préparation du budget primitif 2020
- Commission Cantine du 19 juin 2020 : examen des menus de septembre et octobre 2020
- Commission Urbanisme du 25 juin 2020 : Les élus examinent les plans de zonage en prenant connaissance des questions soulevées par les personnes publiques associées (PPA).
Sont passées en revue les avis du PETR, du Département, de la chambre d'Agriculture, de la MRAe, du CDPNAF et de l'Etat.
- C.C.A.S. du 25 juin 2020 : élection du Vice-président et des membres de la commission d'attribution d'urgence, vote du budget primitif 2020, échanges sur les aides du CCAS et propositions nouvelles d'activités
- Commission des Finances du 30 juin 2020 : production d'un budget primitif 2020 équilibré.
- Commission Communication du 1^{er} juillet 2020 : Echanges et réflexions sur une nouvelle mouture du site internet et sur la production d'un information communale régulière en version papier. Tout cela sera revu en septembre en commission pour être travaillé.

II. Compte de Gestion 2019

Madame le Maire présente le Compte de Gestion 2019 établi par le trésorier. Celui-ci est conforme au Compte Administratif 2019 et fait apparaître un résultat de clôture de 1 674 755€76 qui se décompose en – 214 934€28 pour la section investissement et 1 889 690€04 pour la section investissement.

Le Compte de Gestion étant identique au Compte Administratif, le Conseil Municipal approuve ce compte de gestion 2019

III. Taux d'impositions

Madame le Maire interroge le Conseil Municipal sur la modification ou non des taux d'imposition pour 2020 et précise que la Commission des finances propose de ne pas modifier ces taux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de conserver sans changement les taux des taxes comme suit :

- Taxe foncière bâti 13,77 %
- Taxe foncière non bâti 37,22 %
- C.F.E. 16,30 %

IV. Budget Primitif 2020

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le Budget Primitif 2020 de la commune qui s'équilibre comme suit :

- pour la section Fonctionnement à 2 058 202 € 68
- pour la section Investissement à 3 290 458 € 73
- soit un budget total de 5 348 661 € 41

Vote : Pour : 16

Contre : 2

Abstention : 1

V. Attribution des subventions

Madame le Maire expose au Conseil que seuls les dossiers de demande de subvention complets ont été retenus pour le budget. Les demandeurs non retenus peuvent compléter leur demande pour un examen à un conseil ultérieur. D'autre part, la Commission finance a souhaité que l'attribution de la subvention à l'association football soit reportée à après examen en commission de la situation du club.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions suivantes :

ABCD	1 100,00 €
A.C.P.G.	150,00 €
Anciens Combattants (UNC Ferrières)	500,00 €
Bibliothèque	2 400,00 €
Ferrières-Patch	350,00 €
Les Vies DeNsEs (Théâtre)	1 350,00 €
Peindre Ensemble	200,00 €
Tennis	300,00 €
Tir à l'Arc - La compagnie des Archers	1 090,00 €
Comité de la Feuille de Lierre	680,00 €

Comité des fêtes	1 500,00 €
Coopérative scolaire Ecole primaire	3 000,00 €
Coopérative scolaire Subvention exceptionnelle	2 000,00 €
La Truite Gournaisienne	100,00 €
Rando-Cyclo Ferrières	500,00 €
Show Bobin's	480,00 €
Conseil Local FCPE	600,00 €
TOTAL	16 300,00 €

Vote : Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 1

VI. Prime exceptionnelle aux agents particulièrement mobilisés dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que l'article 11 de la loi de finances rectificative pour 2020 prévoyait la possibilité d'attribuer une prime exceptionnelle aux agents publics particulièrement mobilisés afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et assurer la continuité du service public.

Cette prime exceptionnelle est rendue possible par la publication du décret n°2020-570 du 14 mai 2020.

La prime exceptionnelle peut être versée aux fonctionnaires et aux agents contractuels de droit public des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ainsi qu'aux personnels contractuels de droit privé des établissements publics pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail ou assimilé.

A contrario, les agents ayant exercé leurs fonctions à distance ou dans le cadre du télétravail ne peuvent prétendre à l'octroi d'une telle prime si cette modalité particulière d'exercice des fonctions, rendue nécessaire par les circonstances, n'a pas donné lieu à une augmentation significative du travail fourni.

Suivant l'avis de la commission du personnel du 11 juin 2020, une prime d'un montant de 300 € sera versée aux agents concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer une prime exceptionnelle d'un montant de 300 € aux agents particulièrement mobilisés pour faire face à l'épidémie de covid-19 au cours de l'état d'urgence sanitaire

Vote : Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 1

VII. Tirage au sort des jurés d'Assise

Il a été procédé au tirage au sort des jurés d'assise 2021.

Sont désignés : Mme Patricia LEMAIRE, M. Florian CHABBERT et M. Hubert LECLERC.

VIII. Questions et informations diverses

- Madame le Maire donne lecture du courrier de la propriétaire qui souhaite vendre le square Mardargent d'une contenance de 2a99ca pour 5 000 €. Pour information la vente

d'un terrain en nature de jardin récente dans la commune s'est faite au prix de 13,24 € le m². Les Conseillers trouvent le prix trop élevé considérant les nombreuses améliorations et l'entretien qui ont été réalisés par la commune. Un courrier sera adressé en ce sens à la propriétaire.

- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le vendredi 10 juillet à 19h pour procéder à l'élection des délégués titulaires (5) et suppléants (3) pour l'élection des sénateurs qui se tiendra le 27 septembre prochain. Il s'agit d'un scrutin de liste à la proportionnelle à la plus forte moyenne sans panachage.
- Le Conseil doit encore proposer 14 noms pour la constitution de la CCID. Il est demandé à chacun d'y réfléchir pour pouvoir dresser cette liste lors du prochain conseil.
- Commission de contrôle du Répertoire Electoral Unique
Vu l'article L 19 du Code électoral, les conseillers municipaux sont appelés à se porter volontaire pour constituer la Commission de Contrôle.
Sont volontaires : M. Jean-Marc GOEMAERE
M. Nicolas BAUGUET
Mme Anita PILAIN
Mme Maud GARRET
M. Jean-Noël CANU
- Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a perçu un remboursement de 931 € 86 par l'assurance suite à un sinistre Route de Songeons.
- Il est décidé de mettre à l'ordre jour du prochain Conseil la révision des tarifs de cantine et de garderie
- Membres supplémentaires de la Commission d'Appel d'Offres
Lors de la commission qui étudiait le règlement intérieur du Conseil, il est apparu nécessaire que le nombre de membre de la CAO communale soit porté de 4 à 6. Le Conseil est appelé à désigner 2 élus pour compléter la commission.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, désigne comme membre de la CAO :
M. Pierre BOS
M. Joel TOLU
- Les dates de l'enquête publique pour le PLU ont été arrêtées ce jour. L'enquête se déroulera du 7 septembre 2020 au 9 octobre 2020. Les permanences du commissaire enquêteur, Monsieur LABOULAIS se tiendront à la mairie les jours suivants :
 - Lundi 7 septembre 2020 de 9h00 à 12 h00
 - Samedi 19 septembre 2020 de 9h00 à 12h00
 - Mercredi 30 septembre 2020 de 17h00 à 20h00
 - Mardi 6 octobre 2020 de 17h00 à 20h00
 - Vendredi 9 octobre 2020 de 17h00 à 20h00
- Loyer du logement 5B rue Charles Gervais
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité le montant mensuel du loyer, hors charges, à 420 € soit 5 040 € par an. Cette modification prendra effet dès la publication de la présente délibération.
- Les élus sont invités à participer aux cérémonies du 14 juillet. Le rassemblement aura lieu à 12h, 12h15 cérémonie accompagnée par le Show Bobin's et suivi par un verre de l'amitié dans le respect des gestes barrières.

IX. Tour de Table

- Un élu demande une commission du personnel pour le suivi des problématiques évoquées en commission dans les services techniques et administratifs.
- Un conseiller renouvelle la demande d'un bilan en conseil des nuisances induites par les travaux SNCF. Pour avoir un bilan sur les travaux SNCF, il faut attendre que les réunions de

suivi reprennent. Le Maire a contacté M. LEVEQUE pour les problématiques déjà soulevées et il dit que des études sont en cours. Il y a eu une visite du chantier du Rond-Point Rue Charles Gervais avec l'entreprise en charge du chantier, les maires adjoints et le technicien de la commune. A cette occasion plusieurs soucis ont été traité sur place (pompes de relevage, plantation d'arbres, talus, haies manquantes, remise en place de lisses...). Il y a encore un CoPil à venir avec M. le Sous-Préfet pour faire remonter ces remarques. Mme le Maire va appeler M. LEVEQUE pour avoir une date de Réunion de suivi.

- Monsieur LEFRANCOIS communique sur le retour des lignes voyageurs. Ce questionnaire mérite une large diffusion, au-delà du site et des panneaux. Peut-on organiser un boitage. En effet c'est une bonne initiative qui va être rapidement mise en œuvre pour donner le maximum d'impact aux démarches pour la mobilité dans le Pays de Bray. Ce serait une belle chose de revoir des trains de voyageur sur cette ligne.
- Les personnels des entreprises qui travaillent sur la RD 930 oublient les règles du code de la route (vitesse, clignotant, priorité...)
- Les chenilles urticantes sur la voie verte ? La trans'Oise est réouverte après une semaine de traitement mais il faut être vigilant.
- Question orale : un riverain a signalé que le lampadaire au croisement de la route de Gerberoy et du chemin de la Messe clignote ce qui provoque un effet de gyrophare dans le salon du riverain. L'entreprise est intervenue ces jours ci et a démonté le point lumineux pour réparation.

La séance est levée à 20H40

Délibération n° 2020-020 à 2020-028